



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

CABINET
SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Orléans, mercredi 30 janvier 2013

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

La commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie le mardi 29 janvier 2013 à la préfecture du Loiret. Trois dossiers figuraient à l'ordre du jour.

- Extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin de détail d'une surface de vente de 200m² à Amilly
Composition de la CDAC – 8 membres convoqués – 5 membres présents
Décision AUTORISEE par 5 voix POUR
- Extension de 1 410m² du supermarché Intermarché et l'extension de 97m² de sa galerie marchande à Malesherbes
Composition de la CDAC – 12 membres convoqués - 9 membres présents
Décision REFUSEE par 4 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS
- Création d'un supermarché à l'enseigne « ALDI » de 851m² à Saran
Composition de la CDAC – 10 membres convoqués - 9 membres présents
Décision AUTORISEE par 9 voix POUR

CONTACT-PRESSE

Colette Theas_Duhamel

Chargée des relations Presse et de la Communication

☎ 02.38.81.40.35 - fax 02.38.81.40.36

colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr